



PIECES A FOURNIR POUR UNE CARTE D'IDENTITE POUR PERSONNE MINEURE

UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE EST NECESSAIRE POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER SUR LE SITE :
www.etat-civil.valdebriey.fr

- LE FORMULAIRE DE DEMANDE A FAIRE COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGAL AU STYLO NOIR
(Le lien Internet permettant d'accéder à la pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS est le suivant :
<https://passeport.ants.gouv.fr>)
- 2 PHOTOS D'IDENTITE RECENTES DE FORMAT 3.5 x 4.5 cm de face et tête nue avec fond uniforme gris clair et bleu clair, sans dégradés et sans ombres portées au niveau des oreilles. Le visage doit être parfaitement dégagé sans col montant cachant l'ovale, pas de frange dans les yeux. La tête nue sans accessoire dans les cheveux et sans lunette
- COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE ORIGINAL DE MOINS DE 3 MOIS
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT (Facture, Impôts...)
- EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

LA DECLARATION DE PERTE OU DE VOL

25 EUROS DE TIMBRES FISCAUX (Vous avez la possibilité d'acheter les timbres en ligne sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- PIECE D'IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL
- SELON LE CAS, LE JUGEMENT DE DIVORCE FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE SUR LE MINEUR, LA DECLARATION CONJOINTE DE L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE, LE JUGEMENT DE TUTELLE, L'ORDONNANCE DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE PARENTAL
- LE CAS ECHEANT UNE PIECE D'IDENTITE DU MINEUR
- DANS LE CADRE D'UNE PREMIERE DEMANDE UN CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE POUR :
 - LES PERSONNES NÉES A L'ETRANGER
 - POUR LES PERSONNES NÉES EN FRANCE ET DONT LES DEUX PARENTS SONT NÉS A L'ETRANGER
- LE MINEUR DOIT SE PRESENTER OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNE D'UN DES DEUX PARENTS AFIN QUE LUI SOIT PRISE SON EMPREINTE ET SA SIGNATURE.

